

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 21 Février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 30

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame ATTEN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N°1 : BUDGET PRINCIPAL. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2023.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Madame le Maire introduit la délibération n° 1 relative à la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023. Elle précise que le rapport a été exposé en commission des finances le 09 février 2023.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur SCHABAILLIE, Directeur Général des Services, pour présenter le rapport.

■ **Monsieur SCHABAILLIE** introduit le rapport en détaillant une structure prévue par les textes et plus précisément par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 qui précise les documents requis afin de permettre à l'assemblée de débattre.

Ces documents sont de trois natures :

- 1 - Les orientations pour les années à venir, en fonctionnement et en investissement avec les apports de la loi de finances.
- 2 - Les engagements pluriannuels, en investissement (AP/CP) ou en fonctionnement.
- 3 - La structure et l'évolution de la dette.

Monsieur SCHABAILLIE présente une synthèse du document remis à l'Assemblée :

- Les résultats de l'exercice précédent :

- Fonctionnement de l'année 2022 :

Monsieur le Directeur indique qu'il y a eu un alourdissement des charges de fonctionnement notamment en termes réels sur l'année 2022 +27% de charges à caractère générales, liée essentiellement au phénomène inflationniste. Les dépenses de fonctionnement sont de 22 600 000 euros et les recettes de fonctionnement sont de 29 700 000 euros. Cela représente une augmentation de 100 000 euros par rapport à l'année 2021. Cela amène à un excédent sur 2022 de 7 100 000 euros, il était en 2021 de 7 700 000 euros. L'évolution des charges correspond en fonctionnement à 945 000 euros.

.../...

- Investissement sur l'année 2022 :

Le montant des dépenses d'investissement est de 13 900 000 euros, ce montant comprend le remboursement de l'annuité de la dette à hauteur de 1 700 000 et 11 600 000 d'investissements d'équipements.

Les recettes sont en baisse de 500 000 euros en raison des subventions moins mobilisées sur l'année 2021, et d'un fonds de compensation de la TVA qui était plus bas que les années précédentes. La ville présente en 2022 un déficit d'investissement de 3 600 000 euros.

Au terme de la présentation des évolutions des sections de fonctionnement et d'investissement, le Directeur Général souligne les grandes évolutions qui ont marqué et qui expliquent l'accroissement des charges de fonctionnement et d'investissement :

- La mise en fonction du centre aqualudique NATUREO :

L'augmentation des charges se traduit aussi avec + 373 000 000 euros pour la mise en fonction du centre NATUREO. Ce montant est récupéré en recette de fonctionnement car le centre reverse à la ville le paiement des fluides.

- L'impact du phénomène inflationniste :

Monsieur le Directeur souligne que l'exercice a été marqué par le phénomène inflationniste qui est d'autant plus important, que la ville n'est pas éligible aux différents mécanismes mis en œuvre par l'Etat pour venir en aide aux collectivités qui accusent des augmentations de fluides importantes.

En effet, la commune n'a :

- **Pas de bouclier tarifaire**, car celui-ci est destiné aux communes de moins de 10 agents.
- **Pas d'amortisseur d'électricité**, car la ville est protégée par un marché conclut en novembre 2021 jusqu'en novembre 2024. Ce contrat assure un coût au mégawatt heure d'environ 113 €, alors que l'aide de l'Etat n'est accordée qu'à partir de 180 €.
- **Pas de filet de sécurité**, car les ratios d'épargne ont été meilleurs que les 22% prévus par la loi de finances rectificatives pour l'année 2022, et que la baisse de l'épargne n'a pas atteint les 25%.

Cependant Monsieur le Directeur précise que l'année 2023 aura une autre orientation. En effet, une baisse prévisible de l'épargne à hauteur de 15% est envisagée. Dans ce cas, la ville respecterait les conditions prévues par la loi afin de bénéficier du filet de sécurité.

Monsieur SCHABAILLIE poursuit en indiquant qu'un investissement conséquent a eu lieu dans les bâtiments publics notamment à l'école Berthelot, la salle de restauration scolaire de l'école Voltaire ; le stade Bayard et sur l'aménagement urbain à travers des acquisitions foncières, et de l'aménagement de la voirie.

Monsieur SCHABAILLIE présente les engagements pluriannuels qui se maintiennent sur l'année 2023, il y en a sept en investissement, et trois en fonctionnement.

■ Les opérations en cours en investissement :**- Les équipements.**

- La rénovation du Faubourg Duchateau.
- La rénovation du bâtiment Saint Martin.
- La rénovation du groupe scolaire Berthelot.
- L'aménagement du stade Bayard.

- Les aménagements.

- La rénovation urbaine du Faubourg Duchateau.
- La rénovation et la requalification des espaces publics.
- La rénovation urbaine du Nouveau Monde (*Rue Merrheim et Dussoubs*).

Monsieur SCHABAILLIE précise que deux engagements sont à créer dans la section investissement, il s'agit du NPNRU équipement et du NPNRU aménagement pour le projet relatif au centre-ville.

■ Les opérations en cours en fonctionnement :

- L'aide aux loyers pour les commerçants.
- L'aide d'accession à la propriété.
- Dans le cadre de l'OPAH : les aides complémentaires que la ville a développées.

Monsieur SCHABAILLIE ajoute qu'en 2023 prioritairement dans le cadre du NPNRU, le budget devra contenir les travaux d'aménagement pour l'îlot Basly à hauteur de 3 300 000 euros et sur le bâtiment du Sacré Cœur.

Monsieur SCHABAILLIE décompose les échéances à venir de la façon suivante :

- 2023 : aménagement de l'îlot Basly
- 2024-2025 : place du Centre-Ville
- 2026 : Ecole Condorcet
- 2027 : place Wilson aménagement
- 2028 : construction de l'école « *Vieux Denain* » qui devrait réunir l'école Emile ZOLA et l'école Victor HUGO.

Monsieur le Directeur interpelle l'assemblée quant au fait que les échéances décrites ci-dessus sont limitées à un possible choc exogène. Le marché d'électricité nous protège jusqu'en novembre 2024, sauf en cas de résiliation anticipée du prestataire. Le choc pourrait intervenir en 2025. Il provoquerait une baisse drastique de l'épargne et notamment de l'épargne nette d'environ 1 600 000. Dans cette hypothèse, la ville pourrait solliciter les mécanismes actuels s'ils sont toujours d'actualité, c'est à dire :

- L'amortisseur d'électricité, qui permettrait d'obtenir une réfaction en passant de 4 600 000 euros à 2 700 000 euros.
- Le filet de sécurité, car l'épargne brut diminuera, ce qui rapporterait à la ville 1.100 000 euros.

Monsieur SCHABAILLIE ajoute qu'il est important d'adopter une « *résilience financière* » c'est-à-dire préserver l'autofinancement, grâce auquel, la collectivité continuera à investir. A titre d'exemple sur l'ancien mandat les 55 000 000 de travaux ont été financés à 66 % par l'autofinancement.

Monsieur SCHABAILLE ajoute que pour l'orientation du budget 2023 il sera important de flécher la DPV (*Dotation Politique de la Ville*) non plus sur les nouveaux projets, mais sur les projets existants qui ne sont pas financés à 80% dans le cadre du NPNRU.

L'absence de mobilisation d'emprunt en 2020-2021, ouvre de nouvelles perspectives en 2023 et permettrait d'atteindre des scores d'environ 2 000 000 d'euros en termes d'emprunt. Concernant les intérêts qui représentent la contrepartie de l'emprunt, Monsieur SCHABAILLE précise que l'encours est stabilisé et sécurisé et que l'endettement à taux fixe est aujourd'hui de 3.25%. C'est la raison pour laquelle la ville explore différentes réflexions avec notamment l'« *Agence France Locale* » qui reconduit ce qui était autrefois le crédit local, et qui moyennant une adhésion, permet de bénéficier de taux bonifiés. Cette agence pratique la notation dégressive de 1 à 7 point, afin d'accueillir les collectivités et de leur offrir des taux plus intéressants. La ville de Denain est à 1.92 point, ce qui permet à la ville d'entrevoir un endettement encore plus avantageux en termes de taux.

Monsieur SCHABAILLE termine son intervention en indiquant qu'une provision pour les risques et charges est à déterminer, afin que la ville puisse encaisser le choc lié à l'électricité en 2025.

Monsieur le Directeur ajoute qu'il est important de promouvoir les investissements de transition, comme le raccordement au réseau de chaleur de certains bâtiments qui a permis à la ville de faire une économie de 116 000 euros, et le plan de sobriété énergétique qui offre une économie de 41 000 euros.

Monsieur SCHABAILLE a terminé son intervention.

Madame le Maire reprend la parole.

■ **Madame le Maire** indique que le plan de sobriété énergétique commence à porter ses fruits, et que cela n'impacte pas les services publics. La question à se poser est de savoir comment construire la suite du développement budgétaire.

Madame DANDOIS demande la parole.

■ **Madame DANDOIS** indique que les recettes de fonctionnement ne présentent pas une hausse significative par rapport aux années précédentes. Elle estime que cette faible hausse est due à la vente du parking Carrefour l'année précédente et à l'augmentation du poste impôt et taxe. Elle demande des précisions complémentaires sur les autres dépenses qui varient de 27.2% par rapport à l'année 2021. Elle estime que l'épargne brute de la ville se trouve fragilisée et remet en cause la capacité de la commune d'autofinancement et les marges de manœuvre quant au remboursement de la dette. Madame DANDOIS évoque la suppression de la taxe d'habitation, elle souhaite connaître le montant que cela représente en matière de perte de recettes fiscales, et le montant de la compensation par l'Etat.

■ **Madame le Maire** indique que la perte du montant de la taxe d'habitation est compensée par la taxe foncière prélevée par le département au profit de la commune. Par contre la ville perd la dynamique de la taxe d'habitation, car le nombre d'habitants à Denain augmente, mais la ville ne perçoit que les montants relatifs au nombre d'habitant antérieurement à la suppression.

Sur les autres dépenses Madame le Maire donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services.

■ **Monsieur SCHABAILLIE** indique que la question de Madame DANDOIS au-delà des fluides comporte les autres lignes budgétaires qui sont composées d'un certain nombre de chapitre, et à ce titre propose d'effectuer un document écrit qui détaille plus précisément les réponses à apporter à Madame DANDOIS. Concernant la taxe d'habitation Monsieur le Directeur affirme qu'il y a bien une compensation par le Département à hauteur des ressources de la ville c'est-à-dire 3 031 286 euros, la taxe foncière sur le bâti du Département a été récupérée par la ville et l'Etat a compensé le reste à hauteur 745 000 euros.

Madame le Maire reprend la parole.

■ **Madame le Maire** précise que l'augmentation de 139 000 euros, représente une somme infime par rapport à la totalité du budget de la ville. Ce montant correspond à une reprise en année pleine et entière des activités notamment culturelles hors période COVID.

Monsieur HOCHART demande la parole.

■ **Monsieur HOCHART** indique que l'augmentation du point d'indice n'a pas été compensée par l'Etat, et ajoute que beaucoup d'augmentations liées à l'inflation sont subies par les Denaisiens. Il indique avoir pris connaissance de l'intervention de Monsieur Chenu concernant la demande d'un entretien afin de pouvoir financer plus facilement le reste à charge de la commune concernant l'ANRU. Cependant, il pose les questions suivantes :

- Quid des taxes avec l'augmentation des bases fiscales de +7.1%.
- Quid de la politique associative sur les prochaines années notamment avec la baisse des subventions ?
- Il ajoute que beaucoup d'investissements sont ciblés sur le centre-ville et demande ce qu'il en est des autres quartiers, notamment du quartier Turenne.
- Quid du « plan sobri-éthique » et de l'orientation de cette politique dans les années à venir.

Madame le Maire reprend la parole.

■ **Madame le Maire** indique que les taux d'imposition seront les mêmes, mais précise que la valeur locative augmente bien de 7% ce qui représente une plus-value. Sur la politique associative, il s'agit de réagir au mieux aux besoins de l'association en fonction de sa situation financière. Tous les présidents d'association qui le souhaitent ont été reçus en Mairie par elle-même et la Direction Vie Associative. Ce fut l'occasion d'effectuer un état des lieux précis et partagé sur leurs besoins de financement. Sur les investissements, elle précise que tous les quartiers ne peuvent pas bénéficier en même temps des efforts financiers de la commune. Cependant, les investissements impactent les Denaisiens dans différents secteurs (*rénovation d'école*). Sur le plan sobri-éthique, Madame le Maire indique qu'il faut se poser les bonnes questions et donne l'exemple du raccordement des bâtiments publics au réseau de chaleur. Madame le Maire termine en disant qu'il faudra investir intelligemment afin de diriger les actions de la ville de manière précautionneuse en réorientant une partie de la capacité à investir sur une rationalisation des dépenses énergétiques.

Monsieur HOCHART demande la parole.

■ **Monsieur HOCHART** demande le quid de l'orientation sur le choix des véhicules à l'avenir, il demande si le renouvellement des véhicules de service se dirigera vers les véhicules à l'hydrogène.

Madame le Maire reprend la parole.

- **Madame le Maire** indique que la loi oblige pour l'horizon 2025 à avoir 50% du parc automobile en électrique ou hydrogène.

Monsieur AUDIN demande la parole.

- **Monsieur AUDIN** demande à Monsieur HOCHART de se concentrer sur les projets pour la ville.

Monsieur ANDRZEJCZAK demande la parole.

- **Monsieur ANDRZEJCZAK** indique qu'une réelle réflexion est menée de manière systématique afin d'affronter l'avenir dans les meilleures dispositions.

Monsieur BIREMBAUT demande la parole.

- **Monsieur BIREMBAUT** indique que le débat a eu lieu grâce à un travail de qualité, il souligne la présence du phénomène inflationniste qui affecte les charges à caractère général.

Pas d'autres interventions.

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DONNE ACTE** de l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires 2023 pour le Budget Général.
- **CERTIFIE** avoir reçu les informations nécessaires à l'élaboration du Budget Primitif 2023.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

 A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
 de la réception en Sous-Préfecture le.....
 et de la publication le.....